



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/18

Objet : Affectation du résultat de
fonctionnement 2024 - Budget assainissement

Date de convocation : 07 mars 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Date de réunion : 20 mars 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt mars à 20h06, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Mme BEURRIER Aline est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique pour 2024, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 106 437,41 € et en section d'investissement un déficit de – 163 303,72 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif 2025 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en dépenses de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de 163 303,72 €.
- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 30 513,72 €.

Fait et délibéré en mairie,

Le 20/03/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250320-2025-18-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025